



Présidence : Kazakhstan

**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT
(840ème séance plénière)**

1. Date : Mercredi 24 novembre 2010

Ouverture : 15 h 05

Clôture : 15 h 15

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RECOMMANDATION AU
CONSEIL MINISTÉRIEL D'ADOPTER UNE
DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA
PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL
MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 963 (PC.DEC/963)
sur la recommandation au Conseil ministériel d'adopter une décision sur les
dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE ; le
texte de cette décision est joint au présent journal.

Lituanie, Président

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/963
24 November 2010

FRENCH
Original : ENGLISH

840ème séance plénière

PC Journal No 840, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION No 963
RECOMMANDATION AU CONSEIL MINISTÉRIEL
D'ADOPTER UNE DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE
LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

1. Prie son Président de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, tel qu'il figure dans le document MC.DD/4/10/Rev.1 du 2 novembre 2010 ;
2. Recommande que le Conseil ministériel adopte cette décision par une procédure d'approbation tacite expirant le 29 novembre 2010 à 9 heures HEC.